01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 4 octobre 2021 à 18 h 30 sous la présidence de Madame Martine Boulet, Mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu

Siège #4- Joey Veilleux

Siège #5 - Maxime Veilleux

Siège #6- Laurier Poulin

Sont absents à cette séance :

Siège #2- Vacant

Siège #3 - Vacant

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Laurence Chabot agit comme directrice générale et secrétaire-trésorière .

Après avoir constaté le quorum, la mairesse, Madame Martine Boulet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2021-10-180

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
04 - ACCEPTATION DES COMPTES
05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE
06 - LÉGISLATION
07 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
07.01 - Résolution acceptation des états financiers 2020 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière
07.02 - Résolution acceptation frais annuels pour le feuillet paroissial 2021-2022
07.03 - Résolution acceptation du budget pour les élections municipales 2021
07.04 - Résolution renouvellement de MMQ assurances 2022
07.05 - Résolution pour nommer la directrice générale responsable

des services électroniques ClicSÉQUR
08 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS
08.01 - Résolution octroi contrat Danco Construction
08.02 - Remplacement de la résolution 2021-09-168 par une résolution motivée qui vise à appuyer la CPTAQ
08.03 - Résolution octroi Permaligne pour le marquage de ligne
09 - TRAVAUX PUBLICS
09.01 - Résolution pour l'acceptation de la soumission de Travaux Forestiers Daniel Bolduc pour le déneigement des bornes sèches sur la route 275
09.02 - Résolution octroi contrat pour la fourniture et la livraison de l'abrasif pour la saison hivernale 2021-2022
10 - RESSOURCES HUMAINES
10.01 - Résolution pour l'engagement de Justin Veilleux à la voirie pour le déneigement 2021-2022
10.02 - Résolution - acceptation de la formation 1 pour 2 pompiers volontaires
10.03 - Résolution pour l'ajout du membre , Roger Caron, au comité d'urbanisme
10.04 - Résolution acceptation du remboursement des frais de cellulaire de la directrice générale Laurence Chabot
10.05 - Résolution acceptation frais de formation sur la taxation supplémentaire pour l'adjointe et la directrice générale
10.06 - Résolution autorisation Services Accès D Affaires
10.07 - Résolution acceptation nouveau contrat de travail d'Alain Cloutier poste chef d'équipe de voirie
10.08 - Résolution engagement de M. Marc-André Mathieu comme 2e homme au département de voirie
11 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE
11.01 - Résolution acceptation de remettre les clés du bâtiment municipal à l'école primaire La Tourterelle
12 - VARIA
12.01 - Remise du laminé à M. Maurice Poulin
12.02 - Changement de date de séance du conseil de novembre 2021
13 - PÉRIODE DE QUESTIONS
14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller ; Joey Veilleux
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 4 octobre 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

2021-10-181 **03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Dispense de faire lecture du procès-verbal du 7 septembre 2021, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller ; Nancy Mathieu
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 7 septembre 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

2021-10-182 **04 - ACCEPTATION DES COMPTES**

Liste des comptes payés entre le 1er septembre 2021 et le 30 septembre 2021 (règlement no. 318-07)

Voir liste des déboursés pour un total de cent huit mille six cent vingt-neuf dollars et soixante-huit. (108 629.66$) dont trente mille trois cent soixante et soixante-huit dollars. (30 360.68$) en salaires.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller ; Laurier Poulin

ET ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ par les conseillers présents
QUE les comptes du mois de septembre 2021 soient acceptés.

ADOPTÉE

05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de correspondance, séance du 4 octobre 2021.

06 - LÉGISLATION

07 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2021-10-183 **07.01 - Résolution acceptation des états financiers 2020 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité verse une contribution financière de 10% du déficit à l'Office d'habitation du sud de la Chaudière tous les ans`

COSIDÉRANT QUE la Municipalité a payé sa quote-part u montant de 2 607.00$

CONSIDÉRANT QUE L'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière a fait faire ses état financiers 2020 par un auditeur externe

CONSIDÉRANT QUE suite à cet exercice financier, la Municipalité doit rembourser 407$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller; Joey Veilleux

ET ACCEPTÉ à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte de rembourser 407$ pour l'année 2020 à l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière

ADOPTÉE

2021-10-184 **07.02 - Résolution acceptation frais annuels pour le feuillet paroissial 2021-2022**

CONSIDÉRANT QUE la parution de notre Municipalité de Saint-Benjamin est importante depuis des années dans ce feuillet hebdomadaire paroissial

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel est de 130$ avant taxes incluant la refonte de notre annonce faite par un graphiste

IL EST PROPOSÉ par le conseiller; Laurier Poulin

ET ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin s'engage à payer 130$ plus taxes afin de paraître pendant une année dans le semainier paroissial

ADOPTÉE

2021-10-185 **07.03 - Résolution acceptation du budget pour les élections municipales 2021**

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales 2021 sont en vigueur

CONSIDÉRANT QUE la présidente d'élection a fait le budget pour toutes les fournitures reliées au bon déroulement de l'organisation et que cela s'élève à 3 500$ avant taxes

CONSIDÉRANT QUE la présidente d'élection a fait le budget selon la charte des salaires de la DGE (direction générale des élections) et que le montant des salaires du personnel d'élection s'élève à 2 500$

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère; Nancy Mathieu

ET ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ par les conseillers présents

QUE la municipalité accepte le budget de +/- 6000$ pour les élections municipales 2021, ce qui inclut le salaire du personnel d'élection et les fournitures assoicées au bon déroulement

ADOPTÉE

2021-10-186 **07.04 - Résolution renouvellement de MMQ assurances 2022**

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement des assurances de la Municipalité est à renouveler au 31 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances de la Municipalité de Saint-Benjamin se chiffre à trente mille trois cent trente-deux et cinquante-deux dollars (30 332,52$) incluant l'assurance Municipalité Combinée , le renouvelemnt de police ainsi que le renouvellement de police assurance automobile

IL EST PROPOSÉ par le conseiller; Maxime Veilleux

ET ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ par les conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin accepte de payer le renouvellement du contrat des assurances à trente mille trois cent trente-deux et cinquante-deux dollars (30 332,52$) incluant l'assurance Municipalité Combinée , le renouvelemnt de police ainsi que le renouvellement de police assurance automobile.

ADOPTÉE

2021-10-187 **07.05 - Résolution pour nommer la directrice générale responsable des services électroniques ClicSÉQUR**

CONSIDÉRANT que la directrice générale doit agir à tire de responsable des services électroniques dans « Mon dossier » pour la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour du dossier CLICSEQUR doit être fait étant donné que les personnes autorisées au dossier ne travaillent plus pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller; Joey Veilleux
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin nomme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Laurence Chabot à être autorisée :

- à inscrire la municipalité de Saint-Benjamin aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la municipalité à ClicSÉQUR - Entreprises;
- à gérer l'inscription de la municipalité à « Mon Dossier » pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon Dossier » pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les membres du conseil municipal de Saint-Benjamin apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Nancy Mathieu, Siège no 1

Vacant, Siège no 2

Vacant, Siège no 3

Joey Veilleux, Siège no 4

Maxime Veilleux, Siège no 5

Laurier Poulin, Siège no 6

Martine Boulet, mairesse

Étant donné que tous les membres du conseil municipal de Saint-Benjamin qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 4 octobre 2021. Un exemplaire de ce document sera conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE

08 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

2021-10-188

08.01 - Résolution octroi contrat Danco Construction

CONSIDÉRANT QUE la toiture de l'OTJ est à refaire

COSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix pour la réfection de cette toiture

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Danco Construction est de 8623.13 $ et que Danco Construction fera aussi la réfection de nos deux autres toitures soient celle du bâtiment municipal ainsi que celle de notre cabane à sel

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller ; Maxime Veilleux
ET ACCEPTÉ à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de Danco construction pour la réfection de la toiture de l'OTJ.

ADOPTÉE

2021-10-189

08.02 - Remplacement de la résolution 2021-09-168 par une résolution motivée qui vise à appuyer la CPTAQ

CONSIDÉRANT le très faible potentiel agricole du lot visé lequel est classé 7 à 5 avec la présence de contraintes au niveau fertilité, pierrosité et topographie;

CONSIDÉRANT que le lot visé (4 216 341) est situé dans un milieu agroforestier;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation n'affecterait pas les activités agricoles puisqu'elles sont inexistantes dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que l'autorisation sollicitée n'affecterait pas l'homogénéité de cette communauté vu l'absence d'activités agricoles dans ce milieu;

CONSIDÉRANT que le lot visé est localisé à l'intérieur d'une affectation agroforestière;

LA DEMANDERESSE désire construire un chalet rattaché à sa propriété forestière couvrant 53 hectares afin d'y réaliser des travaux forestiers;

LA MUNICIPALITÉ signale à la Commission qu'il existe sur son territoire des espaces disponibles lesquels ne répondent pas au besoin de la demanderesse puisqu'ils sont inappropriés et non disponibles.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère; Nancy Mathieu
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseiller présents:

QUE le conseil municipal de saint-Benjamin appui la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lot 4 216 341

ADOPTÉE

2021-10-190 **08.03 - Résolution octroi Permaligne pour le marquage de ligne**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a plusieurs routes où les lignes sont à refaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait 2 demandes de soumission à des compagnies de marquage de ligne

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission de Permaligne de 2 478. 00$ avant taxes

IL EST PROPOSÉ par le conseiller; Laurier Poulin

ET ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de Permaligne à 2 478.00$

ADOPTÉE

09 - TRAVAUX PUBLICS

2021-10-191

09.01 - Résolution pour l'acceptation de la soumission de Travaux Forestiers Daniel Bolduc pour le déneigement des bornes sèches sur la route 275

CONSIDÉRANT QUE la borne sèche sur la route 275 doit être déneigée durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la soumission de Travaux Forestiers Daniel Bolduc inc. au coût de 450 $ avant les taxes et que le prix sera le même pour les 2 prochaines années (2021-2022 et 2022-2023).

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller ; Joey Veilleux
ET ACCEPTÉ à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de Travaux Forestiers Daniel Bolduc inc. pour le déneigement de borne sèche sur la rue Langevin

ADOPTÉE

2021-10-192

09.02 - Résolution octroi contrat pour la fourniture et la livraison de l'abrasif pour la saison hivernale 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à 5 entreprises de fournir un prix pour l'achat de 550 tonnes d'abrasif AB-10;

CONSIDÉANT QUE la Municipalité a reçu 2 réponses:

- Excavation R. Beaudoin et fils inc. : 24,10 $ / tonne, pour un total de 13 255 $ (avant les taxes)

- Abénakis : 30,00 $ / tonne, pour un total de 16 500 $ (avant les taxes)

CONSIDÉRANT QU'Excavation R. Beaudoin et fils inc. a le meilleur prix pour la fourniture et la livraison de l'AB-10;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller; Joey Veilleux
ET ACCEPTÉ à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte le prix d'Excavation R. Beaudoin et fils inc. pour la fourniture et la livraison de l'abrasif AB-10 au coût de 24,10$/ tonne pour un total de 13 255$ avant les taxes (achat de 550tonnes).

ADOPTÉE

10 - RESSOURCES HUMAINES

2021-10-193

10.01 - Résolution pour l'engagement de Justin Veilleux à la voirie pour le déneigement 2021-2022

ATTENDU qu'à la suite de l'affichage du poste de candidat à la voirie, la directrice générale a reçu quelques curriculums vitae;

ATTENDU que la directrice générale s'est occupée du processus d'entrevue et d'embauche;

ATTENDU que M. Justin Veilleux est engagé au 3e poste dans le département de voirire de la municipalité et qu'il entrera en fonction le 15 novembre 2021 jusqu'au 15 avril 2022, et ce, selon les conditions énumérées du contrat de travail;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller; Laurier Poulin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

ADOPTÉE

2021-10-194 **10.02 - Résolution - acceptation de la formation 1 pour 2 pompiers volontaires**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Benjamin désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Benjamin prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Etchemins en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Joey Veilleux et appuyé par Laurier Poulin et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

2021-10-195 **10.03 - Résolution pour l'ajout du membre , Roger Caron, au comité d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme doit être formé de 5 personnes et que seulement 4 sièges sont occupés;

CONSIDÉRANT QUE M. Roger Caron soit un bon candidat afin de répondre à ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE M. Roger Caron accepte de faire partie du comité d'urbanisme ;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller : Nancy Mathieu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ par les conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte que M. Roger Caron s'ajoute au comité d'urbanisme

ADOPTÉE

2021-10-196 **10.04 - Résolution acceptation du remboursement des frais de cellulaire de la directrice générale Laurence Chabot**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Madame Laurence Chabot, utilise à des fins professionnelles son cellulaire

CONSIDÉRANT QUE le remboursement des frais mensuels de cellulaire est inclus dans le contrat de travail de Madame Laurence Chabot

CONSIDÉRANT QUe les frais mensuels sont de 28,12$ par mois pour le cellulaire

IL EST PROPOSÉ par le conseiller; Nancy Mathieu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ par l'ensemble des conseillers présents

QUE la municipalité de Saint-Benjamin accepte de rembourser les frais de cellulaire de la directrice générale, Madame Laurence Chabot.

ADOPTÉE

2021-10-197 **10.05 - Résolution acceptation frais de formation sur la taxation supplémentaire pour l'adjointe et la directrice générale**

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe ainsi que la directrice générale sont nouvellement en poste

CONSIDÉRANT QUE la taxation supplémentaire est essentielle à la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la formation de la taxation supplémentaire sera suivie ensemble et que le coût de cette formation est de 950$ avant taxes

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller; Joey Veilleux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE la Munciipalité de Saint-Benjamin accepte de payer la formation au personnel administratif pour la taxation supplémentaire de 950$ avant taxes

ADOPTÉE

2021-10-198 **10.06 - Résolution autorisation Services Accès D Affaires**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Benjamin a déjà adhérée au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire 'AccèsD Affaires - Dossier entreprise' offerts par la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce;

CONSIDÉRANT QUE, sous réserve de l'application de l'option Attribution des droits de signature, la convention AccèsD Affaires et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le folio et comptes sont détenus;

CONSIDÉRANT QUE Madame Laurence Chabot, Directrice générale à compter du 7 septembre 2021, soit désignée administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin, dont la signature des chèques;

QU'une nouvelle carte de crédit soit émise au nom de la directrice générale, Laurence Chabot, pour la municipalité de Saint-Benjamin.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller ; Maxime Veilleux
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :
QUE Laurence Chabot, Directrice générale et la mairesse Martine Boulet soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Benjamin à apporter en tout temps des modifications à la convention AccèsD Affaires et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires;

QUE cette résolution demeure en vigueur et lie la municipalité tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution ou décision qui aura été remise à la caisse principale.

ADOPTÉE

2021-10-199 **10.07 - Résolution acceptation nouveau contrat de travail d'Alain Cloutier poste chef d'équipe de voirie**

CONSIDÉRANT QUE l'employé, M. Alain Cloutier, chef d'équipe du département de voirire, désire dissoudre la convention syndicale,

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail a été refait pour M. Alain Cloutier ,au poste de chef d'équipe dans le département de voirie ,

IL EST ATTENDU QUE la directrice générale , Laurence Chabot , a refait le contrat de travail de M. Alain Cloutier selon la Loi des normes du travail et selon le marché de l'emploi actuel

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller; Maxime Veilleux

ET ACCEPTÉ à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité Saint-Benjamin accepte le nouveau contrat de travail non syndiqué de l'employé, M. Alain Cloutier, chef d'équipe du département de voirie. Nous devrons également nous ajuster afin de trouver du personnel pour cette année, car il y a un manque de main d'oeuvre flagrant.

ADOPTÉE

2021-10-200

10.08 - Résolution engagement de M. Marc-André Mathieu comme 2e homme au département de voirie

ATTENDU qu'à la suite de l'affichage du poste de candidat à la voirie, la directrice générale a reçu quelques curriculums vitae;

ATTENDU que la directrice générale s'est occupée du processus d'entrevue et d'embauche;

ATTENDU que M. Marc-André Mathieu est engagé au 2e poste dans le département de voirire de la municipalité et qu'il entrera en fonction pour la période hivernale afin de déneiger nos routes

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère; Nancy Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

ADOPTÉE

11 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

2021-10-201

11.01 - Résolution acceptation de remettre les clés du bâtiment municipal à l'école primaire La Tourterelle

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'il y a un incendie ou un évènement d'urgence, l'école primaire La Tourterelle a comme point de rassemblement, le bâtiment municipal situé au 440 avenue du Collège

CONSIDÉRANT QUE l'évènement d'urgence peut arriver à n'importe quel moment, l'école a besoin des clés du bâtiment pour ses élèves et son personnel

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut la sécurité et le bien être de tous ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller; Joey Veilleux

ET ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ par les conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte de remettre un double des clés du bâtiment municipal à l'école primaire La tourterelle

12 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

2021-10-202 **12.01 - Remise du laminé à M. Maurice Poulin**

Remerciement à M. Maurice Poulin avec la remise d'un laminé concernant un article dans le Journal du Soleil à son intention

2021-10-203 **12.02 - Changement de date de séance du conseil de novembre 2021**

Celle du 1er novembre 2021 sera déplacée au 15 novembre 2021 étant donné des élections municipales 2021. Un avis public sera publié par la directrice générale, Laurence Chabot

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ouvre la période de questions au public.

2021-10-204 **14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère ; Nancy Mathieu
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 19h25.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

_____	_____
Martine Boulet	Laurence Chabot
Mairesse	Dir. générale & sec.-trésorière

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Boulet
Mairesse